L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 SEPTEMBRE 1877. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
SAMEDI MATIN 22 SEPTEMBRE.

Un job qui coûte cher.

Lorsque le fameux plan de drainage avec levée de protection sur les bords extérieurs du Lac Pontchartrain, fut mis en avant avec des cartes qui le présentaient d'une façon si séduisante, nous démontrâmes que ce plan conterait à la ville cinq millions de dollars et qu'il ne remplirait nullement le but proposé de protéger la ville contre le débordement des eaux du lac, tandis qu'il mettrait un obstacle à l'écoulement des eaux fluviales en temps d'orage.

Nous prétendions qu'il y avait un moyen bien plus simple de protéger la ville contre les inondations du côté du lac, moyen qui ne coûterait que la cinquantième partie du travail proposé.

Ce moyen était celui que le voyer actuel, M. D'Hémécourt, vient de soumettre de nouveau à l'administration municipale, et qui consiste à utiliser les barrières naturelles fournies par le coteau de la Métairie, en les complétant par des écluses pour boucher les canaux, par la fermeture des brèches et par l'exhaussement des voies ferrées qui ont été établies en coupant le coteau.

Tous ces travaux ne coûteraient pas plus de cent à cinquante mille piastres.

Mais, nous étions alors sous le régime de l'omnipotent Warmoth, et toute l'opposition faite par une organisation de citoyens à la tête desquels était alors le colonel Slocomb, par l'*Abeille*, par le maire Flanders et par la majorité même du Conseil de ville radical, fut inutile.

Warmoth était à la tête d'un job, dont il attendait merveille, il y avait des millions à brasser, et la compagnie du canal du Golfe du Mexique, alors en déconfiture et dans laquelle il avait 300 actions, allait se trouver relevée du coup. Il fit donc voter d'emblée par sa Législature, une loi qui obligeait la ville à conclure avec la compagnie un contrat onéreux. Malgré un rapport contraire de M. Shaw et un premier vote du Conseil conforme au rapport, le contrat fut conclu. Warmoth était revenu en hâte de la passe Christian et à trois jours de date, avait fait changer le vote ; on sait qu'il avait en poche les démissions de ses créatures.

Nous ne referons pas l'histoire de ce contrat qui a été désastreux pour la ville sans réaliser les espérances de Warmoth et de ses compères en agiotage. Ce n'est que tout récemment que la ville a fini par se délivrer du contrat de drainage, cédé par l'ancienne compagnie à ses créanciers, puis devenu finalement un embarras pour les derniers possesseurs. Elle se trouve donc en présence d'une situation qu'il faut prendre telle qu'elle est, pour voir ce qu'on en peut tirer.

La levée de protection commencée à Carrollton, a été arrêtée faute de fonds à l'extrémité du Canal neuf, et au lieu d'un revêtement en fer on y a mis un revêtement en bois.

Le Second et le Troisième District sont donc restés exposés aux débordements du lac parce qu'on n'a rien fait pour fermer les brèches faites au coteau ou pour empêcher les eaux de refluer dans le Bayou St-Jean et le Canal. D'un autre côté, vu l'insuffisance des machines d'épuisement, lorsqu'il survenait des pluies torrentielles, la levée de protection empêchant l'écoulement des eaux dans le lac, il en résultait que les eaux retenues refluaient de tous les côtés. La situation était donc très mauvaise et l'ouragan des jours passés n'a fait que l'aggraver.

Le revêtement en bois de la levée a été en grande partie emporté, parcequ'on ne l'avait pas protégé par des fascines, et des brèches ont été faites à la levée en différents endroits, de sorte que la ville est maintenant plus exposée que jamais. Des millions ont été ainsi dépensés en pure perte.

Réparer la levée, refaire le revêtement en bois de cypre et mettre des fascines, serait une entreprise qui conterait fort cher et qui ne serait utile qu'autant qu'on continuerait la levée jusqu'à l'extrémité de la paroisse d'Orléans, ce qui nécessiterait l'emploi de nombreuses machines d'épuisement, sans dispenser de la construction d'écluses et de l'exhaussement de la voie du chemin de fer Pontchartrain.

Même en supposant le plan de levée complètement exécuté, avec toutes les machines possibles, nous disons qu'on n'aurait jamais une garantie suffisante, car la levée si forte qu'on la puisse faire ne résisterait pas toujours à la violence des vagues et du vent dans les grandes tempêtes, ou bien elle exigerait de coûteux et continuels travaux de réparation.

Si on prend au contraire le coteau de la Métairie, comme ligne de défense, on peut la consolider et l'exhausser sans avoir à craindre l'effet des vagues et du vent, car les eaux venant du lac perdront de leur force en traversant la cyprière.

Il n'y a pas à hésiter, selon nous, et il vaut mieux abandonner la levée construite en plein lac, uniquement dans le but de dessécher les marais achetés à l'époque par quelques spéculateurs, que d'entreprendre des travaux incomplets de réparations.

Le plan de M. D'Hémecourt nous paraît le moins coûteux, le plus pratique et le plus sûr. Le trésor, nous dit-on, n'a pas même assez d'argent pour l'exécuter. C'est à l'administration à aviser aux moyens de trouver des ressources pour protéger la ville ; mais à coup sûr, elle trouvera plutôt cent mille piastres qu'un million, or il faudrait beaucoup plus qu'un million pour achever la levée suivant le plan primitif. Raison concluante !

LA RÉCOLTE DU COTON EN 1876-77.—Les statistiques du "National Cotton Exchange" des Etats-Unis, dont M. S. H. Buck a eu l'obligeance de nous envoyer des épreuves à l'avance, fournissent les résultats suivants :

La récolte totale de coton aux Etats-Unis pour l'année 1876-77 a été de 4,474,069 balles, dont 4,035,083 ont été reçues aux ports d'expédition, 312,789 ont été expédiées par terre ou envoyées aux manufactures et 126,197 gardées pour la consommation locale au Sud.

Sur le chiffre total de la récolte la Nouvelle-Orléans en a reçu directement 1,190,385 au lieu de 1,424,003 balles l'année précédente, sur une exportation totale de 3,028,136 balles, la part de la Nouvelle-Orléans a été de 1,200,591.

Les exportations totales se répartissent ainsi :

Grande-Bretagne 1,994,418 au lieu de 2,019,799 l'année précédente ; France 451,088 au lieu de 456,874 (une augmentation) ; le reste du Continent 446,138 au lieu de 684,046 (forte diminution) ; par la Manche 126,492 au lieu de 71,534. Le total des exportations l'année dernière avait été de 3,232,253 au lieu de 3,028,136 cette année.

Le mouvement de coton à la Nouvelle-Orléans y compris les exportations aux ports américains et les expéditions à l'intérieur a été de 1,419,191 au lieu de 1,614,864 l'année dernière.

Sur un approvisionnement total de 4,588,740 balles y compris le stock au 1er septembre 1876, la consommation des Etats-Unis a été de 1,429,005 dont 127,189 pris par les filateurs du Sud et 1,301,816 par les filateurs du Nord. La consommation totale en 1875-76 n'avait été que de 1,354,193.

—L'Assemblée nationale annonce que M. le duc de Broglie vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire relative aux poursuites dirigées contre le ministre de l'intérieur devant les tribunaux correctionnels. Cette circulaire a la prétention d'établir l'incompétence des tribunaux judiciaires dans cette question, en raison de l'inviolabilité des ministres, que la Constitution déclare responsables uniquement devant les Chambres, et qui ne peuvent qu'être mis en accusation par la Chambre et jugés par le Sénat "pour crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions."

MORT DE M. MATTE.—Un de nos abonnés nous écrit de Mandeville, à la date du 18 septembre, pour nous annoncer la mort du vieux Matte, si connu comme coiffeur et comme chef de claque à l'Opéra. Il était natif de Montpellier, Hérault, et âgé de 69 ans. Après avoir transporté son salon de barbe et de coiffure de place en place, sans pouvoir garder une clientèle qui lui échappait, le vieux Matte était tombé dans le dénuement, lorsqu'il y a quelques années, à la suite d'une tentative de suicide, racontée dans l'*Abeille*, il reçut d'un frère qu'il avait en France, les premiers arrérages d'une pension que lui ou lui fit généreusement et qu'il doubla même plus tard. C'était un type curieux que le vieux Matte et les anciens habitués de l'Opéra n'ont pas dû en perdre le souvenir.

PROPOSITIONS POUR LE CHARROI DE LA DOUANE.—Nous publions plus loin une notice de la Douane relative à l'adjudication des charrois. Des soumissions cachetées seront reçues par le collecteur jusqu'au 26 octobre à midi, et le contrat sera accordé au plus bas soumissionnaire offrant les garanties requises par la loi. Voyez la notice.

MEUBLES ! MEUBLES !!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez y et voyez de vos yeux.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départs.

Partis hier soir par la ligne de Mobile : W. H. Whedon, Chicago ; J. W. Black, Mme Mary E. Black, A. J. Morris, Mme A. J. Morris, Mme Mary Dodge, Cedar Keys, Floride ; Jacob Kahn, Pensacola ; M. C. Currey, Memphis.

Bureau d'Ecole.

Il ne s'est rien passé de fort important dans la dernière réunion du Bureau d'école. Le Cyr. Martin (du Second District) a fait pour le renvoyer à plus tard, et de la question des livres au sujet de laquelle le surintendant Rodgers a été invité à donner des explications et qui lui a été données. On s'est occupé aussi de la nomination des portières.

A ce propos, M. Fayerweather a dit que les membres de couleur pensent qu'il n'était pas loyal d'opérer tant de changements où la classe de couleur avait eu si peu de part. Il a demandé que le président du comité donnât des positions aux portières de couleur qui avaient les mêmes droits au salaire que les institutrices.

M. Craig, comme membre du comité sur les bâtisses d'école, a répondu qu'ils avaient rempli leur devoir en dépensant plus de 500 postulantes le comité a choisi les plus recommandables.

Bartley a dit de son côté qu'il s'était efforcé de rendre justice à tout le monde.

M. Fayerweather a demandé la reconsidération du vote par lequel les portières avaient été nommées, mais la motion n'a pas été seconde.

MM. Gutheim, Seaman et Capdeville sont nommés membres du comité sur les livres d'école.

Union des contribuables.

Jeudi soir, le comité, nommé pour examiner l'affaire du canal Bayou la, a présenté son rapport au conseil exécutif de l'union des contribuables. Le comité dit qu'il a fait des sondages qui s'accordent parfaitement avec les sondages faits par le Capt. Cowden et une résolution invitant le Congrès à concéder au Capt. Cowden le droit de passage a été adoptée.

Sur motion, il a été ordonné qu'une copie du rapport du juge Colleau, comme master in chancery, sur la dette de la ville, avec d'autres documents concernant la dite dette, serait adressée au maire.

Une discussion s'est élevée sur la maison de bois qu'on construit rue du Camp, et qui appartient au major Burke. On a soutenu, ce qui est vrai, que cette maison était bâtie légèrement à l'ordonnance de ville réglant les limites du feu et une résolution a été passée pour appeler l'attention du maire sur ce point.

Sixième Cour de District.

Dans l'affaire de Durel contre le conservateur des hypothèques, le juge Rightor a refusé le mandamus qui avait été demandé pour forcer le conservateur à radier une hypothèque judiciaire en faveur de la ville contre certaines propriétés pour taxe. Le motif invoqué était que la propriété en question est d'école et de l'église et par conséquent exempte de taxe.

Le juge Rightor a décidé que le conservateur ne pouvait être forcé par mandamus à radier l'hypothèque car on serait lui donner un pouvoir judiciaire. Il aura donc à examiner, pour résoudre la question, si la propriété affectée d'hypothèque pour garantie de taxe est d'église ou d'école ou non.

Première Cour de Recorder.

Victor Bertel, accusé d'avoir tiré sur son frère avec intention de le tuer, a été renvoyé.

A. Downing, accusé d'assaut et batterie par J. B. Muller, a été trouvé coupable et condamné à payer $25 et a été mis sous caution de $500 pour répondre de sa conduite.

Mme Jos. Carcello, accusée d'assaut et batterie et de petit vol, a été traduite devant la cour et mise sous caution de $500.

Contrebande de cigarettes.

Joseph Beiller et Evariste Segarti ont été arrêtés hier et traduits devant le commissaire des Etats-Unis Adams pour violation des lois du Revenu. Le premier avait en sa possession 932 cigarettes et le second 300 cigares, dans le but de les vendre sans avoir payé la licence requise par la loi.

Explosion.

Jeudi dans l'après-midi, une des bouilloires de la machine à dessécher de l'avenue Dublin, a fait explosion, échaudant terriblement un chauffeur. Quant au dommage, il a été comparativement léger et l'autre bouilloire a suffi pour continuer l'opération.

Fête Juive.

Hier soir, au coucher du soleil, a commencé la fête juive des Tabernacles. Elle durera 8 jours. Autrefois, à Jérusalem, les laboureurs avaient l'habitude de porter leurs plus beaux fruits à l'église. Aujourd'hui, cette habitude a cessé, et les Juifs se contentent de décorer leurs maisons d'arbustes couverts de fleurs en signe de fête.

Académie de Musique.

Baby demain soir à l'Académie de Musique, Baby que tout le monde attend avec impatience. Nous apprenons de qui suit du Charleston Courier du 18 du courant :

"Baby à l'Académie—L'ouverture de la saison dramatique à l'Académie a été saluée hier soir par une assemblée nombreuse et enthousiaste. La comédie de Baby qui était la pièce représentée est nominalement une traduction du français.

On n'a fait aucun effort, cependant, pour conserver la couleur locale. Baby, ses amis et sa famille sont devenus entièrement anglais dans les mains du traducteur et tout ce qu'on y trouve de français est ce qui appartient à toute nature humaine non régénérée. Baby est un jeune gentilhomme que son père et sa mère croient fort innocent et qui ne l'est pas. Le cadre de la comédie consiste simplement en séries d'escapades amusantes qui s'élèvent juste assez au-dessus de la farce pour donner lieu chez les acteurs à un jeu naturel et que la troupe actuelle rend très amusantes sinon édifiantes.

Le soupçon d'inconvenance qui plane sur ces escapades n'est pas d'un genre fort dangereux, néanmoins, il pourrait, dans les mains d'un interprète ingénieux, fournir matière à quelque bonne morale. Dans tous les cas, pour l'assemblée d'hier soir elles ont été l'occasion d'un rire inextinguible. On peut dire que la comédie a eu un succès complet.

On n'avait pas se producer de programmes par suite, nous rapporte-t-on, d'une méprise typographique. Il nous est impossible, par conséquent, de signaler les traits particuliers de chaque acteur. Nous pouvons dire que, généralement, la troupe a été à la hauteur de sa tâche, et que la pièce a été jouée avec beaucoup d'entrain et d'ensemble. Le talent de Baby, M. Tracy Cosch, joue un rôle capital avec beaucoup d'onction et de vérité et Baby lui-même est excellent. Bref, celui qui veut passer une agréable soirée peut visiter l'Académie sans craindre aucun désappointement. Baby sera joué encore deux fois et promet d'attirer beaucoup de monde.

Aujourd'hui la dernière matinée et la dernière soirée de Cazenneuve.

TEMPERATURE.—21 sept. 1877.

Thermomètre de O. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	67	19
Midi.....	79	26
3 P. M.....	81	30
6 P. M.....	77	25

—Le préfet de Gers vient d'être assigné en 10,000 francs de dommages-intérêts, pour avoir fermé la loge maçonnique d'Auch.

AUTRES DÉTAILS SUR LA MORT DE THIERS.

On nous communique un nouveau détail sur les circonstances qui ont précédé la mort de M. Thiers.

La veille du départ de M. Thiers pour Dieppe, son secrétaire particulier, M. Hector Faure, a été frappé d'une attaque d'apoplexie. M. Thiers, qui affectionnait M. Faure, fut douloureusement impressionné par cet accident, qui, d'ailleurs, dérangeait les dispositions qu'il avait prises pour continuer à Dieppe ses travaux habituels, et le privait momentanément d'un collaborateur de confiance, au courant de ses affaires, tant personnelles que politiques. De là pour lui la nécessité d'accomplir seul une besogne écrasante qui n'a pas été étrangère peut être au malheur qui vient de nous frapper.

Il semblait du reste que M. Thiers eût le pressentiment de sa fin prochaine, car, depuis quelques mois déjà, il avait mis ordre à ses affaires et donné à M. Faure les instructions les plus minutieuses pour le cas où il serait subitement emporté.

A Paris, la nouvelle de la mort de M. Thiers fut connue dans la soirée. Elle causa une profonde stupeur.

Quand on est venu l'annoncer à M. Gambetta, il s'est écrié :

—Mais c'est impossible ! J'avais rendez-vous avec lui aujourd'hui, et tenez, voici la dépêche que j'ai reçue à quatre heures.

Cette dépêche disait, en effet, que M. Thiers étant un peu souffrant, ne pourrait se rendre à Paris comme il l'avait promis. C'était le secrétaire de M. Thiers qui l'avait expédiée à l'hôtel Saint-Georges, où M. Gambetta était attendu de trois à quatre heures.

Plus de 10,000 personnes assiégèrent toute la nuit l'hôtel de la place Saint-Georges pour obtenir des nouvelles.

Il a été question, on le sait, d'inhumer M. Thiers aux Invalides. Mais la famille n'a pas consenti à ce que l'illustre citoyen reposât ailleurs que parmi les siens.

La famille Thiers possède un caveau au Père Lachaise. Ce caveau est situé dans la 1re division, massif n. 15, avenue des Acacias. Le monument, fort simple, porte cette seule inscription :

DONNE-THIERS
SÉPULTURE DE FAMILLE

Dans ce massif, il y a déjà quelques tombes de personnages illustres et qui forment comme une pléiade dont le nom de M. Thiers est incontestablement le centre rayonnant.

Politique, armée, science, arts, semblent composer une cohorte prédestinée à celui qui s'intéressa à tous.

A côté de Dupuytren, de Frochot, de Macdonald, duc de Tarente, de Saint-Cyr, Martin (du Nord), Népomucène Lemercier, l'abbé Sieyes, Mlle Duchesnois la comédienne, le comte Lanjuinais, etc.

M. Thiers repose aux côtés de Laffitte, qui fut son ami, à deux pas de Kellermann, dont il raconta les batailles.

M. Thiers était le plus âgé des membres de l'Académie française.

C'est aujourd'hui M. Mignet, son ami fidèle, qui est le doyen de l'illustre compagnie.

Bizarrerie du sort !

M. Alphonse Daudet, se conformant à l'usage, chargeait son directeur actuel de prendre la parole sur la tombe du libérateur de notre territoire, c'est à M. Emile Ollivier que ce soin serait remis !.....

Les funérailles seront solides que M. E. B. Washburne avait su se créer en France, on peut citer celle de M. Thiers.

Dernièrement, l'ex ministre des Etats-Unis d'Amérique se proposait d'offrir, à l'ex-président de la République française, une magnifique couverture de cheval sortie des ateliers de son frère, établi dans le Minnesota.

Sur le fond de l'étoffe, qui n'arrivera pas à destination, est brodé le nom, dont la France se souviendra :

THIERS.

Boyer Collard disait de M. Thiers :

—J'ai vu mieux ; j'ai vu pire ; je n'ai rien vu de pareil !

LA RÉVOCATION DU COMTE RAMPON.—M. le comte Rampon, maire suspendu de Gilhoc, communique au *Réveil de l'Ardèche* la lettre suivante qu'il adresse au préfet de l'Ardèche :

26 août 1877.

Monsieur le préfet,

Mon adjoint, M. Gamon, m'a communiqué votre arrêté qui me suspend de mes fonctions de maire de la commune de Gilhoc, pour avoir manifesté des sentiments hostiles au gouvernement et à l'administration supérieure.

Je suis heureux que vous n'ayez trouvé aucun reproche à me faire sur mon administration comme maire de Gilhoc.

Je suis persuadé, monsieur le préfet, qu'aux prochaines élections le vote des habitants de ma commune vous prouvera que malgré ma suspension je n'ai par perdu leur confiance.

Je vous suis très reconnaissant de m'avoir rendu ma pleine et entière liberté et vous prie, monsieur le préfet, de recevoir l'assurance de ma haute considération.

Comte RAMPON,
maire suspendu de Gilhoc, vice-président du Sénat, président du Conseil général.

Le préfet a répondu à M. le comte Rampon par la lettre suivante :

Privas, le 28 août 1877.

Monsieur le sénateur,

Vous avez parfaitement compris le caractère de la mesure qui vient de vous suspendre de vos fonctions de maire de Gilhoc.

L'attitude hostile que vous avez prise, le patronage, hautement déclaré, que vous affirmez, chaque jour, dans le *Réveil de l'Ardèche*, en faveur de la réélection des 363 députés des gauches, parmi lesquels figurent des hommes qui sont non seulement les ennemis du gouvernement, mais de la société elle-même, et qui veulent le renversement de tout ce que les conservateurs, sans distinction de partis, honorent et respectent ; tels et autres les motifs qui ont déterminé ce qui justifient la décision dont vous êtes l'objet.

Pleine et entière liberté vous est, en effet, rendue ; j'espère que vous comptez en faire peut m'attirer mais non m'effrayer. Beaucoup ne vous suivront pas dans la voie nouvelle pour eux, où vous voudriez les engager.

J'en ai pour garantie leur ferme volonté de soutenir le gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, et leur répugnance bien légitime à se compromettre dans des alliances et des entreprises qu'ils ne sauraient approuver.

Veuillez agréer, monsieur le sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le préfet,
DE LARIGAUDIE.

—Le *Soleil* regrette la controverse qui s'est élevée entre l'*Univers* et le *Moniteur* à propos de questions qui ne sauraient être mises utilement à l'ordre du jour de l'opinion publique pour le scrutin du 14 octobre.

Trois années séparèrent le 14 octobre 1877 du 20 novembre 1880.

"Dans un pays comme la France et dans un temps comme le nôtre, ajoute le *Soleil*, que d'événements imprévus peuvent se produire qui modifieront, peut-être, profondément la situation. Qu'est-il la *force* des choses n'*assujettit pas* les engagements pris et ne changera pas les résolutions arrêtées trop à l'avance ? Quel candidat peut prévoir, aujourd'hui, avec certitude, ce qui pourra survenir dans l'intervalle et ce qu'il pensera et fera en 1880."

—Le *Constitutionnel* annonce que les comités des gauches ont déjà désigné, dans chaque département, les candidatures qui devront être opposées aux cent soixante-sept membres de la Chambre dissoute, qui sont devenus les candidats officiels.

Les nouveaux candidats du comité central républicain sont au nombre de 122. Dans 45 arrondissements, les candidats officiels n'ont point encore de concurrents.

—Le *Rappel* a reçu le communiqué suivant :

Dans son numéro du 1er septembre 1877, le journal le *Rappel* contient au sujet de la révocation de M. Fabas, juge de paix du canton de Tarbes, les réflexions suivantes :

"M. Fabas, ayant à juger une affaire de colportage, a jugé selon sa conscience, et condamné un commissaire de police qui avait excédé la limite de ses pouvoirs. M. Fabas a été révoqué. C'est ainsi que le ministre de la justice du 16 mai demande aux magistrats des arrêts et non des services."

Le *Rappel* aurait dû ajouter que M. Fabas n'a été révoqué qu'à la suite du jugement du tribunal civil de Tarbes qui a réformé la sentence rendue par le juge de paix et caractérisé cette sentence dans les termes les plus sévères.

Le tribunal de Tarbes a déclaré que M. Fabas avait excédé la limite de ses droits et porté la plus grave atteinte à la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire. Il a de plus donné acte au commissaire de police condamné par M. Fabas de ses réserves à raison des imputations bienveillantes pour la considération et l'honneur de ce fonctionnaire, inscrites dans la sentence.

La révocation de M. Fabas était une conséquence toute naturelle de cette appréciation du tribunal.

(*Communiqué*)

UNE DÉCOUVERTE TERRIFIANTE.—Ceci est vraiment inquiétant.

Il paraît que des ingénieurs viennent de découvrir que la Méditerranée a baissé de HUIT CENTIMÈTRES depuis l'ouverture du canal de Suez.

Et cette baisse se fait lentement, graduellement ; les dits ingénieurs ajoutent même, que, si l'on n'y prend garde, la Méditerranée sera complètement à sec dans.... quarante ou cinquante siècles d'ici !

L'ARTICLE SUR GRANT ET MAC MAHON.—Voici comment le journal, les *Alpes*, d'Annecy, annonce le résultat du procès qui lui a été intenté à lui-même et à l'*Allobroge*, de Bonneville, pour le fameux *bout* mis entre guillemets :

Le tribunal correctionnel d'Annecy a rendu ce matin son jugement contre le gérant des *Alpes*, prévenu du délit d'offense envers le chef de l'Etat pour avoir reproduit un entrefilet de l'*Allobroge*. M. Eugène Gallet a été condamné à 100 francs d'amende et aux dépens.

De son côté, l'*Allobroge* a été condamné à 200 francs d'amende et aux frais du procès. Le tribunal de Bonneville a retenu le délit d'offense légère, mais en faisant profiter l'*Allobroge* du bénéfice de toutes les circonstances atténuantes. A Annecy, l'organe du ministère public s'est montré beaucoup moins sévère ; il est vrai que le gérant des *Alpes* n'était que complice du délit.

—M. Washburne ayant trouvé dans le recueil de nos archives la lettre suivante, a obtenu de M. le duc Decazes l'autorisation de la faire photographier pour l'envoyer à son gouvernement :

Paris, le 28 décembre 1876.

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur d'informer Votre Excellence que nous avons été désignés et munis de pleins pouvoirs par le congrès des Etats-Unis d'Amérique pour proposer et négocier un traité d'amitié et de commerce entre la France et lesdits Etats.

Le juste et généreux traitement que leurs navires marchands ont reçu, par leur libre admission dans les ports de ce royaume, et d'autres témoignages d'égards, ont induit le congrès à faire cette offre à la France en premier lieu.

Nous solliciton une audience de Votre Excellence, afin d'être à même de lui présenter nos lettres de créance, et nous nous flattons de croire que les propositions que nous avons mission de faire sont de nature à ne pas être jugées inacceptables.

Avec le plus grand respect, nous avons l'honneur d'être,

De Votre Excellence, les plus obéissants serviteurs,

BENJAMIN FRANKLIN,
SILLAS DEAN,
ARTHUR LEE.

UNE LETTRE DU COMTE DE CHAMBORD.—La *Gazette de France* publie la lettre suivante que le comte de Chambord a adressée à M. Edmond de Ladoue, avocat à Saint Sever (Landes), frère aîné de Mgr Ladoue :

Frohsdorf, le 11 août 1877.

Notre malheureux France, monsieur, est cruellement frappée, puisque Dieu ne cesse de lui enlever les apôtres qui la servent avec tant de zèle et d'abnégation. Un apôtre de moins dans un temps comme le nôtre, n'est-ce pas pour la cause de la vérité perdre tout à la fois une force, une lumière et un rempart ! La mort de votre vénéré frère, Mgr de Ladoue, de cet éminent évêque de Nevers passant du temps à l'éternité le jour même anniversaire de sa naissance, dans des circonstances si mystérieuses et si touchantes, ne pouvait, vous l'écrire assurément un droit de le penser, me trouver insensible.

J'ai la, devant moi, la lettre qu'il m'adressait, il n'y a pas encore quatre ans, en prenant possession de son siége épiscopal. Je voudrais que tous les ministres de l'Eglise et de la France pussent lire et méditer ces pages admirables. L'esprit des plus prévenus se sentirait désarmé par tant d'amour du Saint-Siége allié à tant d'amour du pays. Dans cette question fondamentale des rapports de l'Eglise et de l'Etat, sujet si cher aux sophistes révolutionnaires, rien n'égalait la sûreté de sa doctrine et la clarté de son enseignement.

La foi qu'il tenait des traditions de famille, auxquelles il était, comme vous et tous les Voltré, si fermement attaché, s'était fortifiée par une étude approfondie de ces graves matières : et s'il combattait avec ardeur des thèses désastreuses qui prétendent ériger en maxime de sagesse l'indifférence absolue des questions politiques et donner pour base au patriotisme l'abandon des principes, la complicité des expédients, la glorification successive des faits accomplis, c'est qu'il avait reconnu la nécessité de l'alliance intime entre les deux pouvoirs, et que le citoyen ne repoussait pas avec moins d'énergie que l'évêque l'aberration contemporaine de l'Etat sans Dieu.

Quelle ne dut pas être sa joie lorsque l'année dernière, secondé par le zèle éclairé d'un chef aussi chrétien que brave, il lui fut donné d'inaugurer les opérations militaires du mont Bouvray par un grand acte de foi ! Sacré à Lourdes, mort à l'autel, précédé de quelques jours dans l'éternité par un de ces anges de la terre, au cœur, par le sang et par la charité, ces marques si consolantes de prédestination seront du moins pour vous un adoucissement à votre profonde douleur. Je vous plains d'être privé de votre meilleur appui en ce monde, mais avec de tels protecteurs auprès de Dieu, comment n'auriez-vous pas du courage ? Votre lettre m'a vivement touché. Soyez mon interprète auprès de ces mêmes de votre excellente famille ; comptez sur toute ma gratitude et croyez à la sincérité de mes sentiments.

HENRI.

Marseille, 2 septembre, 7 h. soir.—A l'ouverture de la troisième séance du conseil général, le président Tardieu a fait part à l'assemblée de la mort de M. Thiers, et a proposé au conseil, en signe de deuil, de ne pas tenir séance. Le conseil, en outre, chargé son président de transmettre à Mme Thiers, par dépêche télégraphique, l'expression de ses regrets et de ses sympathies condoléances.

—La *Gazette de la Bourse* estime que pour prolonger la guerre de six à sept mois, il en coûtera à la Russie 250,000,000 de roubles, ou plus de 106,000,000 de liv. st. (3,650,000,000 de francs). Elle suppute également que les recettes des douanes pour l'année 1877 ne rendront pas la moitié de la somme qu'elles donnèrent en 1875.

—Le télégraphe nous a parlé de l'embarquement à Lisbonne de l'empereur et de l'impératrice du Brésil, qui retournent à Rio. Cependant, le bruit courait que dom Pedro s'est embarqué. Nous lisons en effet dans les derniers journaux de Bordeaux :

" On fait de grands préparatifs, à bord du paquebot français *Orenoque*, capitaine de Somers, qui doit partir de Bordeaux le 5 septembre, pour le Brésil et la Plata, afin d'y recevoir l'empereur et l'impératrice du Brésil, lesquels doivent s'embarquer à bord pendant l'escale du steamer à Lisbonne.

" Des appartements particuliers et d'un grand luxe sont déjà prêts à recevoir Leurs Majestés.

" Il y aura grande réception dans toutes les escales du Brésil."

—Le samedi 29 septembre courant est le jour anniversaire de la naissance du comte de Chambord. Plusieurs membres du parti légitimiste doivent se rendre à Frohsdorf, afin de présenter leurs hommages au prince. Quelques personnes pensent même que M. le comte de Chambord prononcera à cette occasion un discours politique important.

L'Avenir de Gers raconte que le maire d'Eauze vient de dissoudre la société musicale de cette localité, parce que tous ses membres ont énergiquement refusé de faire une aubade à M. Paul de Cassagnac, qui était attendu à l'occasion de la distribution des prix de l'école des frères.

—*L'Avenir*, du Gers, a reçu de la part de M. Paul-Adolphe-Marie Prosper de Granier de Cassagnac une assignation devant le tribunal civil d'Auch, pour avoir contesté la noblesse dudit M. Paul de Granier de Cassagnac.

M. Paul de Cassagnac demande 3,000 francs de dommages-intérêts. Il prétend qu'il peut "prouver que le nom de Granier de Cassagnac a été toujours porté par les membres de sa famille, et particulièrement depuis 1701, ainsi qu'il résulte d'actes authentiques."

L'Avenir, en annonçant le procès qui lui est fait, ajoute les réflexions suivantes :

"Nous avons des preuves plein les mains ; nous avons la liste de tous les actes d'état civil de la famille Granier depuis 1701, et nous attendons avec la plus parfaite tranquillité le procès que M. Paul de Cassagnac nous intente."

Les journaux bonapartistes de Toulouse annoncent que, par son testament, le général comte Roguet, ancien aide de camp de Napoléon III, a légué au fils de l'ex-empereur toute sa fortune.

Le général Roguet, possédait à Toulouse, dans le faubourg Saint-Cyprien, une importante maison entourée d'un immense jardin. Il en fait partie de l'héritage dévolu au fils de Napoléon III. Cette résidence est située sur la place qui porte le nom du général.

Les journaux locaux font remarquer que cette propriété se trouve au cœur du faubourg Saint-Cyprien, qui joue à Toulouse, au point de vue politique, le même rôle que l'arrondissement de Belleville à Paris.

—A Livourne, a paru un journal intitulé l'*Alico* (l'Athée).

Satan est notre chef, dit ce journal, le génie de la restauration humaine, la force vengeresse de la raison.

Ces prétendus athées proclament immédiatement un dieu : le dieu du mal !

A la bonne heure ! l'athée est logique, mais sa doctrine n'est pas nouvelle. On la retrouve au commencement et à la fin de toutes les civilisations. Cette doctrine annonce un peuple dans l'enfance ou qui retombe en enfance.

LA POLOGNE.—Le *Constitutionnel* annonce une nouvelle qui n'est pas sans vraisemblance. On soulèverait les Polonais contre la Russie, qui ne pourrait s'en plaindre avec raison, puisqu'elle a soulevé les provinces danubiennes contre la Porte. Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fît—lui dirait-on. Voici du reste la nouvelle :

Les patriotes polonais établis en Angleterre viennent de fonder à Londres une société politique dont le but avoué est de rétablir l'intégrité, la liberté et l'indépendance de la Pologne.

Cette association a pour titre : "L'Aigle blanc." Elle reconnaît comme chef suprême le comte Ladislas Plater, délégué de la Pologne.

Elle considère la crise orientale comme une occasion favorable pour la délivrance de sa patrie et a résolu de se dévouer énergiquement et solennellement au succès de cette œuvre patriotique.

Il ne serait point surprenant que ceci fût le point de départ d'une insurrection qui mettrait la Russie dans un grave embarras. Evidemment les Polonais se soulèvent contre les Russes à la faveur de la guerre d'Orient, ne seraient pas plus coupables que les Roumains, les Monténégrins et les Bulgares se soulevant contre la Porte.

—Une sourde et immense agitation, dit une correspondance de Galicie, règne dans toute la Pologne, par suite de la bataille de Plevna. La Prusse et surtout l'Autriche n'ont pourtant rien à craindre de l'exaltation croissante des esprits, car elle est exclusivement dirigée contre la Russie. Soixante-dix-huit villes et localités de Galitie ont envoyé des télégrammes d'adhésion au grand meeting de Lemberg de dimanche dernier, et ces télégrammes sont conçus dans des termes qui ne laissent pas de doutes sur les dispositions des populations. Les déclarations unanimes de Tarnopol, Premysl, Brezany, Sanok, Dobromil, Grodek, Cracovie, Mocsiska, Zluraz, Staremiasto, Sambor, Rawaruska, Mielec, Lublen, Rohatyn, Bobrka, Sondovr, Wisnia, Dzobobyez, Zydaczow, etc., pourraient se traduire toutes par ces mots : "Guerre à la Russie !" Cependant, le meeting n'a qu'un qu'à motiné, et le commissaire de police Grosman a été destitué pour n'avoir pas recouru aux baïonnettes, afin de disperser l'assemblée et de prévenir les résolutions qu'elle voulait prendre.

M. Kozmian, directeur du *Czas*, et M. le comte Stanislas Tarnowski—un des noms historiques les plus splendides—sont partis pour Munich, afin d'y traiter une consultation avec le général Kobylinski, ancien chef de la police secrète de Russie, envoyé maintenant pour promettre aux grands seigneurs émigrés de Pologne la restitution de leurs propriétés confisquées, pourvu qu'ils adhèrent au programme panslaviste du gouvernement russe et l'aident à s'annexer la Galicie.

—On lit dans le *Petit Parisien* :

Nous avons dit, il y a quelques jours, que M. le général Chanzy, à son retour de la session du conseil général des Ardennes, avait eu un entretien avec le président de la république.

Nous apprenons que M. Chanzy a rendu une seconde visite au maréchal, et a eu avec lui une longue conversation.

A la suite de cet entretien, il a été décidé que le général Chanzy ne retournera que dans un mois à son poste de gouverneur général de l'Algérie. Pendant ce congé, M. Chanzy séjournera alternativement à Paris et dans les Ardennes.

Le même journal annonce que M. le sénateur Duclerc a rendu cette semaine plusieurs visites à l'Elysée.

L'AMIRAL CANARIS.—Constantin Canaris, premier ministre de Grèce, dans une dépêche annonce la mort subite à Athènes, samedi dernier, fut un des héros de la guerre de l'indépendance hellénique.

Né en 1790, il était capitaine de navire marchand lorsque 1821, il fit sauter un navire de guerre turc près de l'île de Scio. Cinq mois plus tard, il renouvelait cet exploit dans la rade de Tenedos, où il coulait un brûlot contre un vaisseau turc et sauvait ainsi la flotte grecque qui courait un grand danger. Ce fut également Canaris qui sauva l'île de Samos, le 17 août 1824, en détruisant des navires turcs près de Mycale. Il échoua toutefois lorsqu'il voulut détruire toute la flotte ennemie dans la rade d'Alexandrie. Une sante de vent déjoua son projet.